

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni, en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du sept septembre deux mille vingt-six.

Président : Patrice DELHEURE **Secrétaire de séance :** François COLLADO

Membres présents : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Nathalie DURAND, David TARDIEU, Josiane RAYNAL, Valérie CAHUZAC, René MARCEAU, Nathalie VITTRANT, Jean-Philippe BLATGÉ, Séverine PAULHE, Sébastien VITALI, Mustapha MOURCHID, Emmanuelle ROYER, Nicolas VAYSSE, Carine COURTES.

Membres absents excusés : Marie-Claude VABRE procuration à David TARDIEU, Thomas COUSTON procuration à Josiane RAYNAL, Laure BACABE procuration à Mustapha MOURCHID, Pierre-Antoine ROUQUETTE procuration à François COLLADO,

Membres absents :

Membres en Exercice	Membres Présents	Nombre de Pouvoirs	Nombre de votants
19	15	4	19

Le quorum est atteint.

06 31 2026 : Subvention Clé des champs :

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 16 991 € (quinze mille sept cent cinquante-six euros) correspondant à la part communale de l'accueil des enfants de Castelnau de Lévis pour l'année 2025.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de cette subvention.

François COLLADO
Secrétaire de séance



Patrice DELHEURE
Maire



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>